



COMITE DEPARTEMENTAL DU NORD DE BASKET BALL

Plus Haut, Plus Fort, Plus Sport !

www.nordbasket.com

PROCES-VERBAL DE COMITE DIRECTEUR DU SAMEDI 27 AOUT 2016

<u>Présents</u> :	Mmes	BABY B., BILOT D., DASSONVILLE E., DEMEULEMESTER M-J., GRUSZCZYNSKI D., LEFEBVRE A., LEIGNEL M., RANDOUR S., VAN-LAER N., VERVAECK V.,
	MM.	BAYART S., BOUCHENDHOMME M., CATTELLE A., DESRUMAUX J.-L., DOUTEMENT B., HOCHARD D., MARTINACHE J.-J., NYS P., PELLETIER J., PITTAVINO JM., RACHEM A., SOETAERT M., STAELENS J.,
<u>Excusés</u> :	MM. Mme	DIAZ J-PH., RANDOUR JM. DENIS M.,
<u>Invités</u> :	MM.	GILLERON M., LERICHE L., LOQUET L.,
<u>Invité excusé</u> :	M.	X

Début de réunion : 10h

1. Présidence

M. CATTELLE, M. DESRUMAUX et Mme GRUSZCZYNSKI ont reçu M. Sébastien KINDT, le futur président du district Douaisis qui prend la succession de M. Jean-Claude COQUIDE.

Après l'appel à candidatures dans le district, il y a eu 3 candidats : Mme Sandrine CORNU, MM Pascal DORCHY et Sébastien KINDT.

Ce dernier a été choisi par les élus du CDNBB après étude des lettres de motivation et des projets sportifs de chacun. Il n'y a aucun changement pour les autres districts.

Pour le moment, aucune nouvelle des subventions du CNDS

Les animations de Lionel en partenariat avec le Conseil Général ont, comme d'habitude, connu un grand succès cet été.

2. Commissions

QUALIFICATIONS : M. BOUCHENDHOMME

M. BOUCHENDHOMME annonce 11353 licences, soit 127 de plus que la saison dernière à la même date.

Il y a 943 mutations et 10 licences T.

RAPPEL : les dossiers **complets** sont à envoyer à une seule adresse : qualif@nordbasket.com .

Il faut différencier les licences Joueurs Etrangers et licences joueurs Français.

Il faut vérifier les demandes d'Assurance. Pour changer la demande en N, il faut faire un courrier en RECOMMANDE à l'Assurance.

RAPPELS :

- une licence DC ne peut pas permettre d'entraîner.
- La licence JL ne permet pas de jouer en compétition.

Les licences et les mutations pour le Nord peuvent se faire par mail. Pour les joueurs étrangers qui évoluent en Nationale, il faut faire l'envoi par Lettre Recommandée.

La date de qualification d'un licencié apparaît sur FBI. Mais s'il y a une erreur ou s'il manque un élément (CM par exemple). La qualification n'est pas effective.

ATTENTION : C'est la personne qui a saisi la licence qui est responsable. **Un joueur ne doit jouer que s'il a reçu sa licence.**

M. BOUCHENDHOMME évoque plusieurs dossiers :

- le cas d'Émilie BRA qui demande une annulation de sa mutation car elle a retrouvé du travail près de son club initial. Il a été décidé que pour obtenir cette annulation, la joueuse devra fournir une attestation de son employeur.

Le dossier sera ensuite traité par la FFBB.

Le cas d'un joueur qui a muté mais son nouveau club n'est plus intéressé car il ne pourra pas le faire jouer : c'est le joueur qui doit demander l'annulation dans un premier temps.

- Le cas sera étudié seulement si le joueur demande sa mutation.
- Un dossier a été égaré par le CDNBB (mutation d'un joueur de la JW WAMBRECHIES vers LL COMINOISE). La FFBB demande un récépissé pour s'assurer que la demande a été faite dans les temps réglementaires.

Pour ce qui est des joueurs étrangers MINEURS ayant joué à l'étranger, il y a trop de formalités. M. BOUCHENDHOMME demande à la FFBB un allègement du dossier car c'est trop cher, trop long et trop compliqué concernant des joueurs évoluant en championnat départemental.

M. BOUCHENDHOMME présente aux élus un courrier qui sera envoyé aux clubs. Il concerne les clubs ayant fait une mutation pour un licencié ne pouvant évoluer dans aucune équipe de son ancien club.

La part départementale sera remboursée au club à la fin de la saison.

RAPPEL : le remboursement n'est pas automatique. Il ne peut être fait que sur demande spécifique avant le 15 mars 2017.

→ *Le courrier est approuvé par le Comité Directeur.*

COMMISSION SPORTIVE JEUNES :

MMES. DEMEULEMESTER – VERVAECK
M. PITTAVINO

Mme DEMEULEMESTER dit qu'il est difficile de faire les poules cette saison surtout en CADETS à cause des montées en REGION.

Les poules féminines :

- Une poule de 6 équipes en POUSSINES avec une équipe exempte
- deux poules de 6 équipes en BENJAMINES avec une équipe exempte dans chaque poule.
- Trois poules de 6 équipes en MINIMES FILLES avec 1 équipe exempte en poule A et C.
- Une poule de 12 équipes en CADETTES D1
- Trois poules de 12 équipes en CADETTES D2 avec une équipe exempte en poule A et C.

Les poules masculines :

- deux poules de 6 équipes en POUSSINS avec une équipe exempte dans chaque poule.
- cinq poules de 6 équipes en BENJAMINS avec une équipe exempte dans les poules A, B et E.
- deux poules de 14 équipes en MINIMES G avec 2 équipes exemptes en poule B.
- Une poule de 12 équipes en CADETS D1 avec une équipe exempte.
- une poule de 14 équipes en CADETS D2 avec deux équipes exemptes.
- six poules de 14 équipes en CADETS D3 avec neuf équipes exemptes au total.

ATTENTION : quand il y a un Forfait Général, il concerne obligatoirement l'équipe dans le niveau le plus haut.

Pour la fin de la saison, il faudra repenser le document des engagements d'équipes et en faire un seul pour les catégories de Jeunes au lieu des 2 actuels.

Pour les championnats en 2 phases, il y a, à l'issue de la 1^{ère} phase, une montée par district sauf en Terrien où il y en a 2.

Tous les championnats ou/et coupes de district doivent commencer par C (Cambrésis), D (Douaisis), M (Maritime), T (Terrien) et V (Valençiennois). Les districts doivent respecter leur numérotation de match pour éviter que plusieurs matches aient le même

numéro.

Les participations doivent obligatoirement être enregistrées, même pour les districts.

Mme DEMEULEMESTER évoque le problème du club de LE CATEAU qui voudrait monter en D1 pour une raison géographique. C'est impossible car dans cette catégorie, les montées se font au mérite.

Le club de STEENWERCK voudrait quitter la poule du MARITIME. C'est impossible car c'est le club du District TERRIEN le plus proche.

Mme DEMEULEMESTER annoncera rapidement les poules gérées par les districts. Il faudra rappeler aux clubs l'adresse où ils devront envoyer leurs feuilles de match.

RAPPEL de M. BOUCHENDHOMME : en U20, il y a possibilité d'avoir 5 mutés.

COMMISSION SPORTIVE SENIORS :

MM. SOETAERT – PELLETIER

Il n'y a pas eu de descente de ligue dû aux classements car toutes les équipes ont été repêchées.

Il y a quand même quelques équipes qui évoluaient en championnat régional la saison dernière qui sont repris cette année en département mais cela simplement car les clubs n'ont pas souhaité rester en région.

De plus, il y a eu 4 montées en SENIORS FEMININES et 6 montées en SENIORS MASCULINS. Cela a posé un problème car il a fallu faire monter des équipes classées 5^{ème} voire 6^{ème}.

M. SOETAERT présentera cet après-midi lors du séminaire un projet sur plusieurs saisons qui vise à reformater les championnats SENIORS pour rehausser le niveau qui devient de plus en plus faible.

FEMININES : D1 : 4 poules de 12,
D2 : 3 poules de 12,
D3 : 3 poules de 14.

MASCULINS : D1 : 4 poules de 12,
D2 : 5 poules de 12,
D3 : 8 poules de 12.

Il y a eu des problèmes d'envoi de mails à cause des fusions (pas d'adresse mail pendant un temps).

M. RACHEM rappelle qu'il y a des montées directes de U20 en PROMO REGION.

COMMISSION DISCIPLINE :

M. MARTINACHE

M. MARTINACHE constitue le nouveau bureau de la Commission de DISCIPLINE. Il doit trouver 2 nouvelles personnes non élues au CDNBB pour remplacer M. Gérard LECAILLE et M. Jean-Marie RANDOUR qui ne peuvent plus siéger, le 1^{er} pour raisons personnelles et le 2^{ème} car il est maintenant élu.

CRITERES pour le recrutement de ces 2 personnes :

- personnes sérieuses et sans parti pris,
- licencié majeur,
- personne qui n'habite pas trop loin du Siège.

Il rappelle qu'il faut envoyer le plus rapidement possible les originaux des documents à la Commission de Discipline.

M. CATELLE rappelle qu'il y a eu 2 dossiers en appel à la FFBB. En ce qui concerne ces 2 dossiers, le CDNBB n'a pas été débouté mais les peines ont été allégées.

La Commission de DISCIPLINE est la seule commission autonome et décisionnaire. Dorénavant les autres commissions ne le sont plus : les PV de chaque commission sont donc particulièrement importants.

Lors de l'ouverture d'un dossier, il y a un accusé de réception et la commission a 2 mois pour traiter le dossier à partir de cette date.

RAPPELS :

- le CDNBB ne peut être interpellé que par le président ou le correspondant d'un club. Aucune autre personne ne peut saisir le CDNBB (sauf en cas de problème de défense de zone qui concerne la Commission TECHNIQUE).

- RÔLE D'UN ELU DANS UNE SALLE : L'élue témoin d'un problème ne doit pas intervenir. C'est le rôle de l'arbitre. Mais il est tenu de faire un rapport sur les faits.
- En cas de question (par mail ou par téléphone), un élu ne doit pas intervenir dans un domaine qui n'est pas le sien. Il doit transmettre la question aux personnes concernées et compétentes.

GESTION DU SIEGE : M. NYS

Une étude est faite pour la climatisation de la salle informatique.
Les grosses dépenses restent les frais postaux.
Deux écrans seront installés dans la salle de réunion du siège.

COMMISSION DES OFFICIELS : Mmes LEFEBVRE - RANDOUR
MM. RACHEM –DOUTEMENT

ARBITRES :

M. RACHEM est ravi d'accueillir M. Bernard DOUTEMENT, nouveau membre de la CDO.
Les recyclages des arbitres sont prévus les 16/17 et 18 septembre dans les Districts.
Beaucoup d'arbitres sont licenciés mais de nombreux dossiers médicaux demeurent incomplets.
Par exemple, sur les 270 arbitres du Terrien, il y a 100 dossiers incomplets. Des courriers ont été envoyés.
En effet, la visite médicale est préventive donc non remboursée par la Sécurité Sociale, ce qui fait hésiter certains arbitres.
L'arbitre dont le dossier est incomplet ne sera pas convoqué au stage de recyclage et ne pourra donc pas être désigné.

La Commission Médicale Régionale s'est réunie 2 fois au cours du mois d'août pour étudier le plus de cas possible.

Les arbitres clubs ne seront pas désignés donc ils n'ont pas besoin de visite médicale complémentaire.

LES JOURNEES NATIONALES DE L'ARBITRAGE (JNA) :

Une mise à l'honneur sera faite lors du match de LFB USAPH / BOURGES le 30 octobre. Il s'agit de Florine BOUY du club de Hérisson district valenciennois

- MORTAIGNE Ludivine, arbitre est transférée vers la Fédération Belge.
- M. HERMANT Nolhan, arbitre pour le GESLAB, qui assure le paiement de tous ses stages, ne répond pas à son club formateur. Il s'avère que cet arbitre est licencié dans le CD62 et compte pour la charte au club de Calais

OTM :

Mme Aurore LEFEBVRE, OTM de Haut Niveau est venue rejoindre les rangs de la CDO du cd59.

Mme RANDOUR a envoyé les courriers aux clubs concernant :

- Les mini formations
- La formation à la e-marque
- Un rappel pour le cursus vers le Haut Niveau.

Un recyclage a eu lieu la saison dernière dans tous les districts sauf dans le Valenciennois. Il faut donc fixer une date de recyclage avant le début des championnats.

Cet après-midi, M. Jean-Luc DESRUMAUX, trésorier du CD59, exposera le projet de facturation des frais arbitraux aux clubs par le CDNBB.

Ainsi les clubs n'auront plus à payer directement les arbitres, d'où l'importance de la saisie du nom de l'arbitre ou de son remplaçant dans FBI.

Il y a donc obligation de contrôler sur les feuilles des matches le nom de l'arbitre ou des arbitres qui ont officié.

Ceux-ci seront défrayés par le CDNBB qui se chargera du prélèvement des frais aux clubs.

L'échéancier sera envoyé à tous les clubs.

Le seul cas où les clubs devront indemniser un arbitre ayant officié, c'est lorsque cette personne est licenciée mais non arbitre.

COMMISSION TECHNIQUE : MM. STAELENS – GILLERON

Les regroupements ont repris.

M. STAELENS est mécontent car Martin GILLERON ne peut passer son DE car pour être admis en formation, il faut entrainer à Haut Niveau (Nationale). Or son rôle de CTF est de former les jeunes des Sélections Départementales, ce qui n'est pas considéré comme du Haut Niveau !

Un benjamin et une benjamine rentrent au Pôle du CREPS de WATTIGNIES.

La rencontre des sélections CD59/CD62 aura lieu le dimanche 29 janvier à Douai, organisée par le DOUAI BC.

M. STAELENS organise une réunion le 2 septembre au siège de PHALEMPIN pour harmoniser le travail dans tous les districts. Un représentant par district s'impose.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES PARENTS :

Actuellement, seuls les parents qui transportent 3 sélectionné(e)s dans leur voiture sont défrayés. Or dans le district MARITIME, il y a 5 sélectionné(e)s donc une seule voiture est prise en charge. M. CATTELLE accepte de défrayer les 2 véhicules.

CHALLENGE BENJAMINS / BENJAMINES :

1 – finale de District à faire avant le 19 février 2017 :

Chaque district est chargé d'organiser cette phase de regroupement et de sélectionner les 2 meilleures filles et les 2 meilleurs garçons. Ce moment pourra se faire un mercredi après-midi ou un samedi matin en fonction des conditions locales. Ainsi 4 jeunes par district seront qualifiés pour la finale départementale.

2 – finale départementale dont la date reste à définir (1^{er} ou 8 mars) ainsi que le lieu (appel à candidatures auprès des clubs). Elle qualifiera la meilleure fille et le meilleur garçon pour la finale régionale.

3 – finale régionale : avant le 29 mars 2017

COMMISSION FORMATION DES CADRES :

Mme. DASSONVILLE

Mme DASSONVILLE élabore actuellement avec M. GILLERON un dépliant avec les dates et lieux des stages.

Elle essaie de trouver des formules qui conviennent à tous et qui permettraient d'aller dans les districts pour les formations des Initiateurs. Car c'est parfois difficile de prendre des congés pour aller en formation.

RAPPEL : chaque club a une dotation de 150€ pour une formation départementale.

FORMATION COMPLEMENTAIRE :

En cas d'échec, le candidat peut s'inscrire à une formation complémentaire comprenant 4 modules et 1 évaluation.

Dans ce cas ce sont les candidats qui doivent prendre l'initiative de s'inscrire.

M. DESRUMAUX insiste sur l'importance de faire les DUE des intervenants en temps et en heure pour éviter tout problème.

COMMISSION FORMATION DIRIGEANTS :

M. HOCHARD

M. HOCHARD prévoit 5 axes :

- les demandes de licences
- la présentation des organismes
- la charte de l'Officiel
- les premiers gestes de secours
- la communication.

COMMISSION REGLEMENTS :

M. BOUCHENDHOMME

M. BOUCHENDHOMME prévoit un gros travail de relecture et d'étude des Règlements Généraux avec l'aide de quelques volontaires.

COMMISSION SALLES ET TERRAINS :

Mme BABY (excusée)

M. RANDOUR (excusé)

Mme BABY gèrera les homologations de salles du TERRIEN et du MARITIME alors que M. RANDOUR s'occupera de celles du CAMBRESIS, du DOUAISIS et du VALENCIENNOIS.

COMMISSION RECOMPENSES :

MM. DOUTEMENT – RANDOUR

M. RANDOUR gèrera l'attribution des récompenses fédérales et départementales alors que M. DOUTEMENT s'occupera des récompenses de la JEUNESSE ET DES SPORTS.

Il faudra revoir le cursus des récompenses fédérales attribuées au titre de la LIGUE qui voudrait en reprendre la gestion.

COMMISSION COMMUNICATION : MM. SOETAERT – PELLETIER

Un nouveau site est à l'étude par M. PELLETIER. Un appel sera peut-être fait à un professionnel.
Chaque commission doit réfléchir à ce qu'elle veut voir apparaître sur le site.
Faut-il remettre en place un forum ?
Le CDNBB envisage d'ouvrir une page FACEBOOK.

COMMISSION BASKET FEMININ : Mme. BILOT – GRUSZCZYNSKI – VAN-LAER
MM. BAYART – STAELENS – GILLERON

Mme BILOT a pris les rênes de la Commission.
Elle sera mise à l'honneur lors de l'OPEN de la LFB à PARIS les 1^{er} et 2 octobre puisqu'elle s'est vue attribuer un trophée FEMMES SUR TOUS LES TERRAINS.
La commission se réunira le mardi 20 septembre au siège.

COMMISSION JEUNES : Mmes LEIGNEL – LEFEBVRE – DENIS (excusée)
MM. BAYART

RAS

COMMISSION EVENEMENTS : M. PITTAVINO

C'est une nouvelle commission. M. PITTAVINO est chargé du suivi des évènements du CDNBB et du contrôle des cahiers des charges.

VICE-PRESIDENT(E)S : Mme GRUSZCZYNSKI
MM. BOUCHENDHOMME – MARTINACHE

RAS

MEMBRES :

RAS

DISTRICTS :

CAMBRESIS : la date de la RGC n'est pas encore fixée.

M. LERICHE va reprendre contact avec le Comité de l'Aisne pour élargir certains championnats de jeunes.

MARITIME : M. LOQUET annonce que le recyclage des arbitres se fera le dimanche 18 septembre.

TERRIEN : M. HOCHARD rappelle que l'employée du District Isabelle MAILLARD reprendra le travail après ses congés le 19 septembre mais il reste à régler la date de la visite médicale de reprise avec la médecine du Travail.

VALENCIENNOIS : Mme BILOT annonce que la RGC aura lieu le 26 septembre à 19h à MARLY et que le tournoi des POUSSINS se déroulera le 24 septembre.

SECRETARIAT :

Les organigrammes du nouveau Comité Directeur 2016/2020 seront transmis aux clubs.

Le PV de l'AG sera bientôt envoyé.

Mme GRUSZCZYNSKI rappelle qu'il y a eu un problème d'enregistrement lors de l'AG à WILLEMS et que le PV a été élaboré à partir des notes prises et non à partir des enregistrements qui ont fait défaut.

TRESORERIE :

M. DESRUMAUX fait le point sur la trésorerie.

Il expose l'échéancier de la facturation aux clubs des frais d'arbitrage.

Fin de réunion : 12h30

La Secrétaire Générale
Dorienne GRUSZCZYNSKI

Le Président du CDNBB
Alain CATTELLE